



Fresenius Kabi
Canada Ltée

165, Galaxy Blvd, bureau 100
Toronto, Ontario
Canada M9W 0C8
T : 905.770.3711
F : 844.513.1522
I : fresenius-kabi.ca

11 octobre 2024

À qui de droit,

Objet : Fiches de données de sécurité pour les produits de Fresenius Kabi Canada Ltée

La présente lettre vise à communiquer aux parties intéressées que les produits pharmaceutiques et les dispositifs médicaux du portefeuille de Fresenius Kabi Canada Ltée ne nécessitent pas une fiche de données de sécurité (ci-après appelée « FDS ») au sens de la [Loi sur les produits dangereux \(LPD\)](#) et du [Règlement sur les produits dangereux \(RPD\)](#) du Canada. Cette exemption est prévue dans l'annexe « Non-application de la Partie II » de la Loi.

En 2015, le gouvernement du Canada a publié le Règlement sur les produits dangereux (RPD), qui, de même que la Loi sur les produits dangereux (LPD) modifiée, a mis à jour le Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT). En vertu de la législation de 2015 sur le SIMDUT, les catégories de produits suivantes continuent d'être exemptées de l'obligation de conserver une FDS :

*Les produits de consommation, au sens de l'article 2 de la Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation; **les cosmétiques, les instruments, les drogues ou les aliments, au sens de l'article 2 de la Loi sur les aliments et drogues**; les explosifs, au sens de l'article 2 de la Loi sur les explosifs; les résidus dangereux qui sont des produits dangereux vendus pour être recyclés ou récupérés ou qui sont destinés à être éliminés; les articles manufacturés, au sens de l'article 2 de la LPD; les substances nucléaires, au sens de la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires, qui sont radioactives; les produits antiparasitaires, au sens du paragraphe 2(1) de la Loi sur les produits antiparasitaires; le tabac ou les produits du tabac, au sens de l'article 2 de la Loi sur le tabac et les produits de vapotage; le bois ou les produits en bois*

L'étiquetage relatif à ces produits est couvert par d'autres exigences législatives, notamment en ce qui concerne les médicaments et les dispositifs médicaux, c'est la Loi sur les aliments et drogues.

Fresenius Kabi Canada Ltée s'engage à fournir en permanence aux patients et aux professionnels de la santé les exigences de manipulation applicables et requises par la loi en vertu de l'étiquetage des produits, en plus d'informations concises et actualisées sur les produits et les dispositifs vendus conformément à la Loi sur les aliments et drogues du Canada. L'étiquetage des produits est donc disponible conséquemment pour tous les produits.

On peut obtenir de plus amples renseignements sur les exigences et les exemptions de la Loi sur les produits dangereux (LPD) et du Règlement sur les produits dangereux (RPD) en consultant les pages web suivantes :

Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT)

<https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/sante-environnement-milieu-travail/sante-securite-travail/systeme-information-matieres-dangereuses-utilisees-travail/exigences-matiere-communication-dangers-fournisseurs-vertu-simdut.html>

Merci de votre intérêt soutenu envers notre portefeuille de produits.

Avec nos salutations les meilleures,

DocuSigned by:

03D4AE8A4D8043B...

Martin Willner

Directeur général